



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**Le Ministre de l'éducation Nationale et de la Jeunesse,  
La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 portant statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

**ARRETEMENT**

Article 1 : Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 :

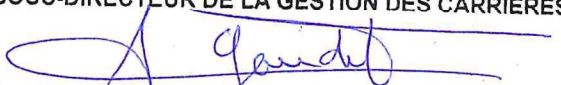
Corinne CALLON  
Sophie DARRIGADE  
Xavier FLEURIOT  
Christine GROSSET  
Jean KANAPA  
Thierry KLEIN  
Cédric MARTINEZ  
Patrice MOURIER  
Philippe MULL  
Bernard MURET  
Christine REY MOONEEGAN  
Xavier ROHART  
Gilles CHAMBARETAUD  
Laurent DARTNELL  
Yannick SCHULTE  
Olivier TOUZAY

Fabrice VIAL  
Frank BERTHIER  
Thierry LICHTLE  
Frédérique BLANCON  
Pascale BIBAUT  
Philippe D'ENCAUSSE DE GANTIES  
Mustapha DIB  
Jacques MOMMESSIN  
Alain PELAY  
Bruno CHANDAVOINE  
Joëlle DEMOUGE  
Marc DELVINGT  
Marc VERNIER  
Jean-François HOUDAYER  
Franck VUILLEMINÉY.

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2023**  
P / les ministres et par délégation,

**LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES**

  
**Vincent GOUDET**